



Credit de rachat de crédit

Par **sud66**, le **02/06/2018** à **17:01**

Bonjour ,

Je me rapproche vers vous ,pour information.

Voila en date du 17/11/2017 , je me trouve en arrêt maladie , et a ce jour toujours en arrêt de travail. En Juillet 2017 , je souscrit chez Cetelem (client depuis 30 ans sans problème), un rachat de crédit pour la somme de 15000€,avec toutes assurance comprise .Invalidité, chômage ,maladie ect..Je les avises , ils me réponde de les recontacter ,dans 91 jours .Je continue à payer le crédit. Et 91 jours arrivé , je les appelle ,et ils m'arrête de eux même , le remboursement du prêt , je n'ai a aucun moment demander cela , et fait aucun refus de prélèvement sur mon compte bancaire .Je fait le montage du dossier assurance ,avec diverse difficulté avec cardif. Dossier quand complet administrativement fini fin avril 2018.Depuis debut , je reçois des appels menaçant et écris assez fort .J'explique , que j'attend le retour assurance CARDIFF et que ce n'est pas moi , je répète qui est demander le non prélèvement .Chaque appel fait ,par leurs service menaçant est enregistré ou bien répondeur ,sur mon téléphone .Ils m'envois un courrier me menaçant d'un fichage banque de France et bien sur FICP et tout courrier confondu sans accusé réception de leurs part ,et rien d'officiel .Le service assurance me dit ,dossier à traiter ne vous inquiétez pas, mais ils font duré. Je suis a deux doigt de faire un référé en justice , et de déposer plainte pour harcèlement téléphonique . Je vous rassure ils ne me font ,peur je sais que ces de l'esbroufe Ma question est , que me recommander vous .

Par **morobar**, le **03/06/2018** à **11:43**

Bjr,

Je vous recommande de recommencer votre exposé auquel on ne comprend pas grand chose.

Par **sud66**, le **03/06/2018** à **11:58**

Bon le 17 Juillet 2017 , je fait un rachat de divers crédit ,pour la somme de 15000€.Je suis prélever tout les mois ,par l'organisme prêteur .De plus j'ai souscrit ,à toutes les assurances sur le prêt.Mais en Novembre 2017 , je tombe en arrêt maladie ,et a ce jour je le suis toujours. Après le 17/11/2017 soit 91 jours après je demande l'intervention ,de l'assurance prêt de chez cetelem ,soit Cardiff.De leurs propres décision , le prêt n'est plus prélever sur mon compte bancaire .Ils me dise ,qu'il faut un délais de 2 a 3 mois pour instruire le dossier assurance .Donc depuis début Mai 2018,aucune nouvelle assurance prêt ,je fait des relances , réponses toujours en cours d'instruction .Mais l'organisme de recouvrement de chez CETELEM, me harcèle ,tout les jours , avec des propos assez virulent ,pour cause que je paye plus les traites de crédit .Mais je ne me laisse nullement impressionner , par leurs agressions verbales.De plus m'envoie courrier ,avec menace de me faire fiché banque de France .Dans leurs courriers ,mais on ne fiche pas banque de France ,comme cela .Ma question est , qu'ne pensez vous ,car je pense faire un référé en justice a leurs rencontre .

Par **Visiteur**, le **03/06/2018** à **22:28**

Bsr

Si votre compte est régulièrement approvisionné et que l'arrêt des prélèvements n'est pas de votre initiative...

Oui, n'hésitez pas.

Par **sud66**, le **04/06/2018** à **07:31**

Pragma, je vous remercie de votre réponse, cordialement.

Par **morobar**, le **04/06/2018** à **08:00**

Bonjour,

Un référé ?

Peine perdue, il y a manifestement une controverse sur le fond du dossier et le référé n'est pas la bonne méthode de pourvoi.

Tant que l'assureur n'a pas fait jouer une garantie de prise en charge des échéances, le créancier a le droit d'exiger leur paiement.